

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 20 mai à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le mercredi 13 mai 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 46
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 48

Étaient présents : Rodrigue SIMEON, Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Nathalie HANICOT, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL représentée par Patrick VANBECELAERE son suppléant, Jean- Yves BRECIN, Hélène REVERT, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Christophe LEMENNICIER, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Céline SORNIN-FEUILLET, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Yves PIET, Stéphanie URBAIN, Marie-Jeanne MADELINE, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Sandrine MARY, Cédric MARIE, Serge PIERRE, Delphine GUILBERT, Alexandre LEBASTARD, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Anthony JAN a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE, Chantal SAVATTE a donné pouvoir à Romain TREFEU

Étaient absents excusés : Christine SALMON, Frédéric ENEE.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Sandra LEMARCHAND a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260520-13 : ENV_PCAET AIDE ACQUISITION RECUPERATEURS D'EAU

Contexte

La Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom mène une politique de Développement Durable qui s'exprime notamment via le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette démarche de transition écologique permet d'ancrer concrètement le développement durable au cœur de actions de la collectivité et de son territoire. Dans une volonté de préservation de la ressource en eau, enjeu majeur du territoire, Pré-Bocage Intercom souhaite soutenir les initiatives citoyennes d'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie en attribuant une aide financière spécifique.

Dépenses subventionnables

Est éligible au dispositif d'aide, l'acquisition d'équipements de récupérateurs d'eau :

- Cuve d'une capacité égale ou supérieure à 300 litres et inférieure à 1 000 litres ;
- Cuve d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 litres.

Périmètre et destinataires du dispositif

Le dispositif s'applique sur tout le territoire de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom et est ouvert aux particuliers, professionnels et administrations (personnes physiques majeures, propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit) souhaitant installer un récupérateur d'eau sur leur lieu d'habitation ou d'exercice de leur activité, sans condition de ressources.

Modalités de soutien

L'aide de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom s'élève à :

- 50 % du montant d'achat dans la limite de 100 € par dossier pour une cuve d'une capacité égale ou supérieure à 300 litres et inférieure à 1 000 litres ;
- 30 % du montant d'achat dans la limite de 800 € par dossier pour une cuve d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 litres.

Une enveloppe budgétaire de 8 100,28 €, section d'investissement, a été prévue dans ce sens au budget 2026. L'enveloppe restante est de 7 134,23 € (hors présents dossiers).

Bilans

2023 : 57 dossiers déposés et instruits pour un montant total d'aide de Pré-Bocage Intercom de 6 007,88 €

2024 : 39 dossiers en 2024 pour un montant total de 3 662,21 €.

2025 : 18 dossiers déposés et instruits pour un montant total d'aide de Pré-Bocage Intercom de 2 150,14 €.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom,

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu l'adoption du PCAET le 5 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom ;

Vu la délibération 20251217-24 relative au programme d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau 2026.

Dans le cadre du programme d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau (délibération n° 20251217-24) et après instruction des dossiers par le service référent, 4 dossiers de demande d'aide ont été déposés entre le 1^{er} janvier et le 02 avril 2026 et sont proposés à la validation des membres du Conseil Communautaire :

- Monsieur BARBIER Gaëtan, Cahagnes pour une aide de 61,22 € ;
- Madame LECOSSU Laëtitia, Villers-Bocage pour une aide 64,95 € ;
- Monsieur PENOT Nicolas, Villers-Bocage pour une aide de 75,00 € ;
- Monsieur LEBAS Marius, Les Monts d'Aunay pour une aide de 20,25 €.

Comme indiqué dans le règlement, le versement de ces aides intercommunales, d'un montant total de 221,42 €, est conditionné par la réception de la convention signée de chaque bénéficiaire du programme.

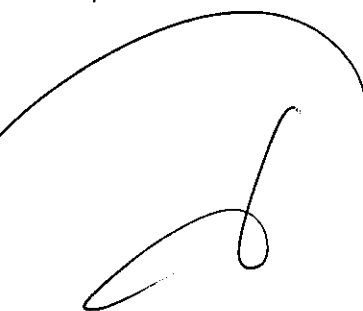


Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le versement des aides précédentes (demande d'aide reçues entre le 1er janvier et le 02 avril 2026) ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2026
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Sandra LEMARCHAND

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260520-20260520-13_DEL-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026